

Commune: LE GUA  
Départ. : ISERE  
Canton : PONT-DE-  
CLAIx

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 038-213801871-20250217-DEL\_565\_2025-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 10 février 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (13)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme GLÉNAT Anne, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyrille, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme FERRARA Sandrine, 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme BRULEY Audrey, M. GANDAIS Cédric, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, M. NIGRA Daniel, M. DUSSERT-ROSSET Tristan, Mme BENELLE Annie, M. SOUCHON Rémy.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (5)

Mme LELONG Isabelle a donné pouvoir à M. CARTIER Stéphane.

Mme REVOL Estelle a donné pouvoir à Mme BRULEY Audrey.

Mme VEDELAGO Chrystelle a donné pouvoir à Mme FERRARA Sandrine.

M. REBIFFÉ Guillaume a donné pouvoir à M. FARLEY Simon.

M. LEQUIN-SOUCHON Laurent a donné pouvoir à M. SOUCHON Rémy.

Absent : (1)

M. SCUDELER Aurélien.

Secrétaire de séance : Mme FERRARA Sandrine

### **DÉLIBÉRATION N° 565-2025 – DEMANDE DE VERSEMENT DU FINANCEMENT PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE DE L'ISÈRE - TRANSFERT DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DES SAILLANTS AU SEIN DE LA MAIRIE**

M. Le Maire donne la parole à Mme Audrey BRULEY, conseillère municipale, qui rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 17 juin 2024, il a validé le transfert de l'agence postale communale des Saillants au sein de la mairie qui visait les objectifs suivants :

- Qualité de service : augmenter les plages horaires d'accueil du public, garantir la continuité de service grâce à deux postes de chargés d'accueil polyvalents, accueillir le public plus confortablement ;
- Volet bâimentaire : disposer d'un local moderne, conforme aux normes « PMR » (personne à mobilité réduite), permettant de réduire les coûts de fonctionnement (entretien, électricité, chauffage, téléphonie...),
- Conditions de travail des agents : améliorer la qualité de vie au travail des agents, enrichir leurs missions, moderniser les outils.

Suite à une concertation avec les agents et les différents acteurs dont La Poste et la cellule sûreté de la gendarmerie, puis une présentation en commission travaux, le projet a nécessité la réalisation de travaux d'aménagement en mairie.

Les travaux sont à présent terminés et l'accueil de la mairie de l'agence postale communale des Saillants est ouvert depuis le 10 février 2025.

ID: 038-213801871-20250217-DEL\_565\_2025-DE

Le montant total de ce projet (ingénierie, travaux, matériel et mobilier, équipement informatique, sécurité et sûreté) s'élève à 62 852 € TTC.

Le projet bénéficie d'une aide financière accordée par la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT) pour un montant maximum de 30 000 € afin de contribuer aux travaux d'aménagement à hauteur de 20 000 € et de mise en sûreté à hauteur de 10 000 €.

Le plan de financement s'établit donc comme suit :

- La Poste : 29 459 € (dont 9 459 € de dépenses de sûreté et 20 000 € de dépenses de travaux) soit 46,87 %
- Commune : 33 393 € soit 53,13 %

En conséquence, Madame BRULEY propose au Conseil Municipal de valider la demande de versement du financement accordé à la commune par la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- valide la demande de versement du financement accordé à la commune par la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT).
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Certifie le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :*

*Signature du secrétaire de séance*

*Extrait certifié conforme  
Le Gua, le 17 février 2025  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA*

